

## EXERCICE 2020 - SUIVI DES VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

### VŒUX EXPRIMES PAR LA COMMISSION DE GESTION, REPONSES DU COMITE DE DIRECTION, DETERMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION

No	Vœu	Suivi
Vœu 2019 n° 1	Que le Comité de direction intervienne auprès du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour aménager la décision No 138 (Détermination des montants forfaitaires pour les frais à la charge des communes en application des articles 133 et 138 LEO - 1er décembre 2014 et avenant du 22 décembre 2016) afin que les montants forfaitaires à charge des communes fixés pour les élèves au bénéfice d'une dérogation d'aire de recrutement soient davantage en adéquation avec les frais effectifs.	<p>Le Comité de direction a écrit à Mme Cesla Amarelle le 28.09.2020. Extrait de sa réponse du 27.10.2020 : « <i>Il n'est pas dans l'intention du Département de réviser la décision n° 138. Néanmoins, conformément au chiffre 11 de la décision n° 138, des communes ou des associations intercommunales concernées par une dérogation (art. 64 LEO) ou un transfert (art. 65 LEO) peuvent convenir d'autres montants pour les forfaits fixés sous chiffres 2 et 4 de la décision n° 138. Dans ce cas, les deux parties expriment leur accord par écrit.</i> » Le Comité de direction a décidé de soumettre ce courrier au GAS-VAUD.</p> <p><b>Proposition du CODIR :</b> Le Comité de direction propose de classer le vœu.</p> <p><b>Proposition de la CoGest :</b> Maintien du vœu. La réponse du Canton ne satisfait pas la Commission de gestion, elle propose d'attendre la position du GAS-VAUD.</p> <p><b>Réponse du CODIR :</b> Le Comité de direction maintient sa position car il considère que le vœu 2019-1 a été réalisé et qu'il peut être classé. La démarche auprès du GAS-VAUD est en cours.</p>
Vœu 2018 n° 1	Que le Comité de direction étudie la nécessité de continuer à louer la salle de gymnastique de La Longeraie et, cas échéant, demande à la ville de Morges de renoncer à cette location.	<p><b>Le vœu est en cours de réalisation</b> La salle de gymnastique de La Longeraie est indispensable jusqu'à la réalisation des équipements sportifs de La Prairie.</p> <p><b>Proposition de la CoGest :</b> Maintien du vœu.</p> <p><b>Réponse du CODIR :</b> Le Comité de direction accepte la proposition.</p>

Vœu 2018 n° 2	Que le Comité de direction entame une réflexion permettant de remplacer le barème en usage du calcul du coût des locaux scolaires par un barème qui soit plus juste et en adéquation avec la situation actuelle.	<p><b>Le vœu est en cours de réalisation</b> Cf. bilan de l'objectif n° 1 au chapitre 14 du rapport de gestion.</p> <p><b>Proposition de la CoGest :</b> Maintien du vœu.</p> <p><b>Réponse du CODIR :</b> Le Comité de direction accepte la proposition.</p>
Vœu 2018 n° 3	Que le Comité de direction informe systématiquement le Conseil intercommunal des projets de constructions nouvelles, de rénovations lourdes, d'agrandissements, ainsi que de la planification globale de ces constructions sur le territoire de l'ASIME.	<p><b>Le vœu est en cours de réalisation</b> Une information au Conseil d'établissement et au Conseil intercommunal sera organisée dès qu'un nouveau projet sera soumis au Comité de direction.</p> <p><b>Proposition de la CoGest :</b> Maintien du vœu.</p> <p><b>Réponse du CODIR :</b> Le Comité de direction accepte la proposition.</p>
Vœu 2018 n° 4	Que le Comité de direction examine les pistes permettant d'améliorer la collaboration avec chaque commune membre, de permettre davantage de transparence dans la planification des bâtiments scolaires, d'instaurer une routine visant à une information systématique, régulière et réciproque, enfin de lui permettre d'exercer ses prérogatives telles que définies à l'article 20, chiffre 16, des Statuts.	<p><b>Le vœu est en cours de réalisation</b> Le Comité de direction examine différentes pistes.</p> <p><b>Proposition de la CoGest :</b> Maintien du vœu.</p> <p><b>Réponse du CODIR :</b> Le Comité de direction accepte la proposition.</p>
Vœu 2018 n° 6	Que le Comité de direction propose au Conseil intercommunal une modification de l'article 27 des Statuts visant à ce que les indicateurs utilisés pour la répartition des coûts se fondent sur la même année de référence, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au 31 décembre de l'exercice pour le nombre d'habitants (sans changement);</li> <li>• Au 1er octobre de l'exercice pour le nombre d'élèves (avancement d'une année).</li> </ul>	<p><b>Le vœu est en attente</b> Le Comité de direction profitera d'une prochaine modification des statuts pour intégrer cette demande.</p> <p><b>Proposition de la CoGest :</b> Maintien du vœu.</p> <p><b>Réponse du CODIR :</b> Le Comité de direction accepte la proposition.</p>

Vœu 2018 n° 9	Que le Comité de direction engage des négociations avec la ville de Morges pour que deux places de parc visiteurs soient réservées pour l'ASIME sur le site de Beausobre.	<p><b>Le vœu est en attente</b> Le Comité de direction a pris contact avec la Ville de Morges le 28.09.2020. En date du 02.12.2020, la PRM a annoncé à l'ASIME que 2 places visiteurs étaient réservées aux visiteurs de l'ASIME dans le parking souterrain de Beausobre pendant la durée des travaux.</p> <p><b>Proposition de la CoGest :</b> Maintien du vœu.</p> <p><b>Réponse du CODIR :</b> Le Comité de direction accepte la proposition.</p>
2017 – n°1	Que le Comité de direction intervienne auprès des directions d'école pour que les rendez-vous fixés aux classes par le cabinet dentaire en vue du dépistage soient scrupuleusement respectés.	<p><b>Le vœu est en cours de réalisation</b> Les enseignants qui ont accepté de fournir leur no de mobile sont avertis par SMS 24h avant le rendez-vous. En cas d'absence de la classe, les assistantes du cabinet dentaire contactent immédiatement l'enseignant via le secrétariat de l'Etablissement. Malgré cela, 6 classes ne se sont pas présentées. Un nouveau rendez-vous a pu être fixé pour 4 d'entre elles avant les restrictions Covid-19.</p> <p><b>Proposition de la CoGest :</b> Maintien du vœu.</p> <p><b>Réponse du CODIR :</b> Le Comité de direction accepte la proposition.</p>
2014 – n° 16	Que le Comité de direction envisage toutes les pistes et les mette rapidement en œuvre pour ramener le déficit du cabinet dentaire scolaire à un niveau raisonnable.	<p><b>Le vœu est en cours de réalisation</b> Cf. bilan de l'objectif n° 2 au chapitre 14 du rapport de gestion.</p> <p><b>Proposition de la CoGest :</b> Maintien du vœu.</p> <p><b>Réponse du CODIR :</b> Le Comité de direction accepte la proposition.</p>

Morges, le 4 mai 2021.

**Envoyé au Conseil intercommunal en vue de la séance du 26 mai 2021.**